

DISSOLUTION ANTICIPEE ET LIQUIDATION D'UN OPCVM

FCP SMART CROISSANCE

Fonds Commun de Placement de catégorie mixte

Agrément du CMF n°28-2010 du 28 Juillet 2010

Adresse : 5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

SMART ASSET MANAGEMENT, gestionnaire de « FCP SMART CROISSANCE » porte à la connaissance des porteurs de parts et du public que son Conseil d'Administration réuni en date du 28 Septembre 2018, après avoir pris acte de la faible évolution de l'actif géré du fonds, a décidé de le dissoudre par anticipation.

A cet effet, et en application des dispositions de l'article 15 du règlement intérieur du fonds et de l'article 32 du Code des Organismes de Placement Collectif, SMART ASSET MANAGEMENT a déposé auprès du Conseil du Marché Financier un dossier d'agrément de la dissolution anticipée et de la liquidation de «FCP SMART CROISSANCE ».

Le Collège du Conseil du Marché Financier réuni en date du 21 novembre 2018 a décidé d'agréer la liquidation anticipée de «FCP SMART CROISSANCE».

La date d'entrée en vigueur de la liquidation est fixée au 23 novembre 2018. Par conséquent, les demandes de souscription et de rachat ne seront plus acceptées à partir de cette date.

En application des dispositions de l'article 22 du Code des Organismes de Placement Collectif, SMART ASSET MANAGEMENT, assume les fonctions de liquidateur du fonds.